



N° 62
1^{er} mai 2000
Bimensuel

Dans ce numéro

Courrier du DFJ

L'école de perfectionnement (cahier central)



EMPLOI

41 postes vacants

4



CONSEIL D'ETAT

Les dernières décisions

10

Votation cantonale du 21 mai

La péréquation, une question d'équité

En démocratie directe, des enjeux complexes se cristallisent parfois sur un point précis. Il en ira ainsi avec EtaCom le 21 mai. L'enjeu du vote se résume à une seule question: veut-on oui ou non réduire les disparités fiscales entre communes?

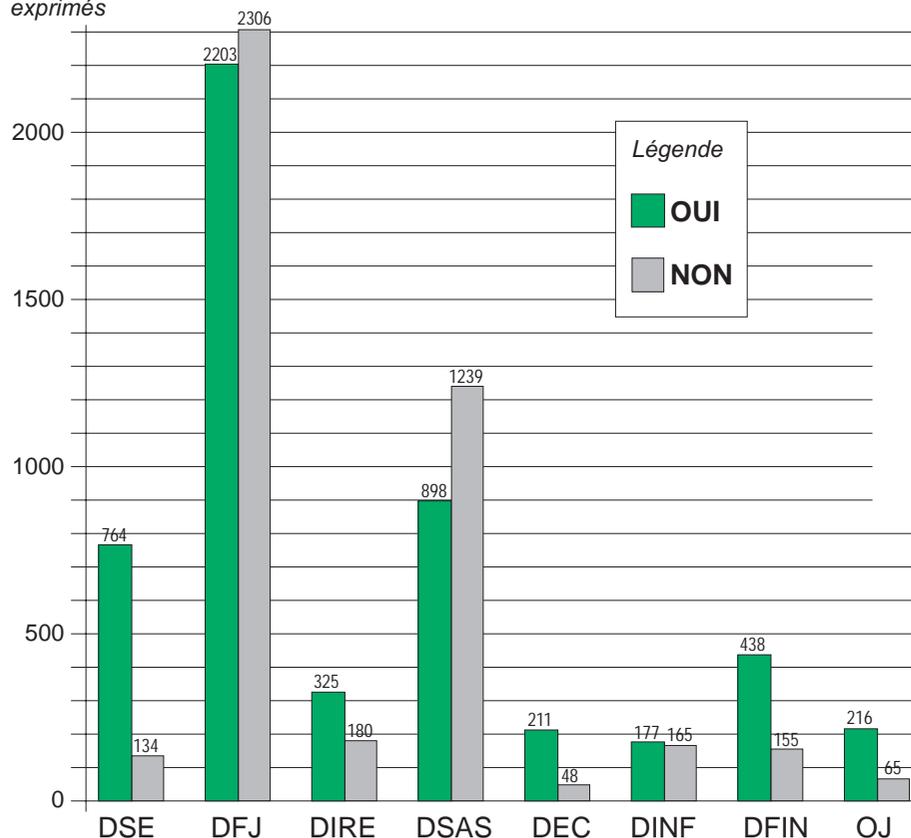
Le comité référendaire n'attaque en effet, sur l'ensemble du dispositif EtaCom, que la loi instaurant une péréquation horizontale directe entre commune. Le désenchevêtrement des tâches en matière scolaire, sanitaire et judiciaire n'est pas contesté. Il entrera donc comme prévu en vigueur le 1^{er} janvier 2001.

Le Conseil d'Etat recommande aux citoyens de voter OUI, et s'engage fortement dans cette campagne. Sa présidente s'en explique pour les lecteurs de *La Gazette*.

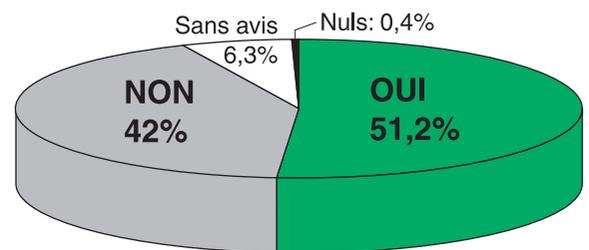
Page 3

Consultation sur le nouveau statut: résultats définitifs

Avis exprimés



Ci-contre, par département, les résultats définitifs de la consultation du personnel de l'Etat sur l'accord Conseil d'Etat - FSF (chiffres publiés le 13 avril 2000, après correction de l'inversion de chiffres constatée après le dépouillement).



Ci-dessus les résultats totaux, en pourcentage (arrondi à la première décimale).

Les «sans avis» et les bulletins nuls représentent grosso modo les mêmes pourcentages dans les différents départements.

En chiffres absolus, il y a eu 5'232 OUI et 4'292 NON.

Taux de participation (bulletins rentrés dans les délais): 43,45%.



Prévention du tabagisme

«Un Etat sans fumée mais pas sans fumeurs»



PHOTOS PHILIPPE MAEDER

A l'entrée du bâtiment du Service des automobiles, clients et employés sont sensibilisés à la démarche en cours. A quelques pas, l'équipe du Cipret propose test et informations sur le tabagisme.

S'inspirant d'un slogan utilisé avec succès par l'administration genevoise, le Cipret a lancé sa campagne de prévention au Service des automobiles.



exposition offre à la clientèle et au personnel l'occasion de se renseigner sur les aspects socio-culturels du tabac et les difficultés liées à l'arrêt de la cigarette, etc. L'animation est assurée par l'équipe du Cipret (voir photo). Une action ponctuelle menée sur cinq semaines.

Face aux réalités

Le travail de fond, de plus longue durée (environ 6 mois), concerne la recherche d'un consensus dans les différents secteurs du bâtiment. «Au Service des automobiles, la tâche est particulièrement complexe commente Anne-Catherine Merz. On trouve toute sorte de situations: une cafétéria ouverte au public et à la clientèle, des bureaux paysagés (non individualisés) et fermés, des espaces de travail s'ouvrant sur des guichets». Le groupe *Consensus*, mis sur pied en novembre dernier, qui comprend un fumeur et un non fumeur de chaque secteur d'activités, n'a pas la tâche facile: celui des expertises compte 11 accros de la cigarette et une non fumeuse, il est à demi-fermé. Au bureau des immatriculations, les 20 employés ont décidé de bannir la fumée sur le lieu de travail, et les fumeurs vont aux toilettes pour «tirer leur clope». A la halle des expertises, le personnel est gêné par la clientèle qui ne respecte pas la réglementation en vigueur.

Un mouvement à générer

«Au bout d'un certain temps, les employés entrent dans le jeu et cherchent avec nous des solutions précise Annette Crisinel, directrice de la Fédération vaudoise des ligues de la santé. Il est clair que le but est de protéger l'air des non fumeurs, mais aussi de respecter les besoins des fumeurs». D'ici fin mai, la direction, en accord avec le groupe de travail, devra édicter des directives, des espaces fumeurs seront aménagés et signalés, enfin, le bâtiment pourra recevoir le label «sans fumée mais pas sans fumeurs». L'équipe du Cipret emportera alors son kit-prévention vers d'autres lieux: le Centre de la Blécherette et le Département de l'économie à Caroline sont semble-il partants.

Dominique Guindani

**PETITES ANNONCES**

A vendre à Morgins: joli petit appartement de 1,5 pièces avec combles aménagées dans immeuble ensoleillé proche du centre du village.
Renseignements au 021/648 72 00.

A louer pour début juin: grand appartement de 4,5 pièces, cuisine entièrement agencée, grand balcon, 2 WC, 2 salles de bain. Ecoles et commerces à proximité. Proche du CHUV - I. de Montolieu. Loyer: Fr. 1'660.- (charges comprises). Tél. 021/340 06 10 ou 652 37 85 (le soir).

Les méfaits du tabac ne sont ignorés que par quelques irréductibles, et le cœur des fumeurs oscille plus que jamais entre plaisir et santé. Mais «la qualité de notre environnement et le respect des autres deviennent des valeurs importantes», relève Jean Martin, médecin cantonal, membre du groupe d'experts qui supervise le programme de prévention de l'administration cantonale vaudoise.

Une action coordonnée

En 1995 déjà, un bilan de santé des Vaudois réalisé par le SCRIS amenait la Commission cantonale de prévention à retenir le tabagisme comme action prioritaire. Puis, en 1997, le député Morel demandait que l'Etat montre l'exemple en matière de protection des non fumeurs. Le Service de la santé publique mandatait alors le Cipret (Centre d'information pour la prévention du tabagisme, tél. 021/601 06 66), pour mettre en route une démarche participative de gestion de la fumée. «Pour une administration cantonale sans fumée mais pas sans fumeurs» pouvait commencer dans un lieu choisi pour ses caractéristiques contraignantes: le Service des automobiles et de la navigation, ouvert au public, interprofessionnel, où fumeurs et non fumeurs se côtoient quotidiennement.

Tout le processus repose sur l'information aux clients et une gestion négociée de la fumée entre employé(e)s et direction. Une



Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Dominique Guindani, Laurent Kleiber, Anouk Farine, Isabel Balitzer Domon, Joël Christin, Françoise Cottet, Jacqueline Decurnex, Chantal Epiney, Catherine Lavanchy.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à *La Gazette*, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone 021/ 316 40 50

Fax 021/ 316 40 52

E-mail La.Gazette@chancellerie.vd.ch

Référendum sur le fonds de péréquation EtaCom

Le «oui» convaincu de la présidente

Les membres du gouvernement vont sur le terrain pour défendre le projet de péréquation soumis au vote le 21 mai. La présidente du Conseil d'Etat dit pourquoi.

Après les récentes escarmouches entre les radicaux et la Fédération patronale, fer de lance du référendum, la *Gazette* a en effet souhaité connaître la position personnelle de la présidente du Conseil d'Etat, Jacqueline Maurer.

– Madame la présidente, pourquoi vous engagez-vous en première ligne pour EtaCom alors qu'il ne s'agit pas d'un des dossiers de votre département?

– D'une part, je vous rappelle que le projet EtaCom n'est pas un projet départemental, ni même un projet du Conseil d'Etat. C'est bel et bien un projet du canton de Vaud, que le Conseil d'Etat conduit avec le partenariat de l'UCV, l'Union des communes vaudoises. D'autre part, il faut bien reconnaître les faits: aujourd'hui, une famille domiciliée à La Rogivue paye 3,5 fois plus d'impôt communal qu'une famille identique à Buchillon. C'est inacceptable à mon sens, car la différence de traitement ne repose sur aucun critère objectif. Cela fait des décennies que l'on déplore ces inégalités. Aujourd'hui, nous avons une solution à portée de main – à portée de bulletin de vote, devrait-on dire. Si les Vaudoises et les Vaudois refusent le projet, je m'inclinerai. Mais, pour un enjeu de cette importance, je veux qu'ils votent en connaissance de cause, d'autant plus qu'avec les accords bilatéraux, la participation sera élevée. C'est pour cela que tous les membres du Conseil d'Etat se rendent disponibles pour participer à cette campagne. Je m'y engage tout naturellement en tant que présidente du Conseil d'Etat. En outre, comme responsable de l'Economie publique, je vois deux avantages évidents à ce projet sur le plan économique.

– Lesquels?

– Le projet soulage 70% des communes. Comme ces dernières prélèvent des impôts sur les entreprises, cela signifie un allègement de la fiscalité des entreprises dans les régions où elle est élevée. Au total, les communes bénéficiaires regroupent 76% des emplois de ce canton. Autant dire que le projet donnera une impulsion à l'arrière-pays en particulier. Si l'on veut éviter que



Jacqueline Maurer, présidente du Conseil d'Etat.

le canton ne bascule dans le Léman, c'est indispensable.

L'autre aspect, c'est qu'EtaCom n'apporte pas seulement une redistribution des ressources, mais aussi une clarification des responsabilités entre l'Etat et les communes. Le but est clair: il s'agit, par une répartition moins emmêlée, d'accomplir plus simplement et plus effacement les tâches publiques.

– Certes, mais le désenchevêtrement que vous évoquez n'est pas l'objet du vote, qui ne porte que sur la péréquation. En l'absence de référendum, le désenchevêtrement entre de toute façon en vigueur.

– Eh bien justement, vous touchez là le fond du problème: EtaCom forme un tout cohérent, basé sur deux piliers: d'une part l'équité, via la péréquation, et d'autre part l'efficacité, par le désenchevêtrement. Je suis particulièrement exaspérée par le caractère unilatéral du référendum: en n'attaquant que le volet «équité», mais en acceptant le volet «efficacité», la Fédération patronale essaye de démembrer un accord négocié entre l'Etat et les communes, et approuvé par plus de 80% d'entre elles. Or il est évident que les communes modestes n'auraient jamais accepté le désenchevêtrement sans la péréquation: elles ne seraient pas à même de faire face aux tâches qui leur reviennent à la fin du processus.

– Que se passera-t-il en cas de refus?

– Il est prévisible que les déséquilibres entre les régions du canton empireraient. En cas d'échec, nous perdriions le fruit d'un immense travail accompli par l'administration cantonale et les communes. Après les turbulences de ces dernières années, le canton ne peut pas se permettre un gâchis de cette ampleur. J'espère que les Vaudoises et les Vaudois le comprendront en votant massivement «oui» le 21 mai.

Comment gérer un grand projet: l'exemple du métro Ouchy-Epalinges sous la loupe

Que votre projet soit une journée à ski en famille, la construction de la villa de vos rêves ou d'une ligne de métro, l'informatisation d'un secteur, la réorganisation d'un service, etc., vous devrez le gérer avec méthode: fixer des objectifs, connaître les ressources disponibles, mettre en place des structures adéquates, déterminer des phases, identifier les partenaires, assurer une bonne communication, etc.

Il existe des méthodes, enseignées par exemple au Centre d'éducation permanente pour la fonction publique. Il y a aussi des cas concrets qui ont valeur d'exemple, comme le projet de métro M2 Ouchy-Epalinges sur lequel le Dé-

partement des infrastructures travaille d'arrache-pied. Le DINF consacre sa prochaine conférence mensuelle à la gestion du projet M2: Vincent Krayenbühl, chef du Service des transports, et Pierre Imhof, collaborateur personnel de Philippe Biéler, présenteront la structure de projet mise sur pied pour assurer la réussite de cet important projet de transport. Cette réussite passe notamment par une stratégie de communication efficace.

Toutes les personnes intéressées par ce sujet sont cordialement invitées à participer à la conférence qui aura lieu le vendredi 19 mai 2000, de 10 h à 11 h 30, à la salle du Grand Conseil. (dinf)



Bulletin des postes vacants

Les postes présentés dans ces pages sont réservés aux collaborateurs de l'administration cantonale vaudoise
Ils sont ouverts indifféremment aux femmes et aux hommes

Réf.	Fonction	Description
2039	Directeur (Ecole Technique de la Vallée de Joux) HC 1 100%	<p>Activité: assume toutes les charges et responsabilités incombant au directeur d'une école technique qui bénéficie d'un contrat de prestations. Travaille en étroite collaboration avec les milieux de l'économie et le Service de la formation professionnelle.</p> <p>Indispensable: titre universitaire, inscription au REG A ou REG B, diplôme d'une école technique supérieure ou équivalent. Expérience professionnelle, si possible dans l'enseignement, dans le domaine de l'horlogerie, de la micromécanique ou de l'électronique. Pourrait être appelé à donner quelques périodes de cours. Autorité naturelle et entretient nécessaires pour assumer la responsabilité du fonctionnement de l'école (administration, enseignement, exploitation et développement). Goût pour les contacts humains.</p> <p>Lieu de travail: Le Sentier.</p>
2026	Tuteur général cl. 29-32 100%	<p>Activité: diriger, assisté par des adjoints, un office d'environ 50 collaborateurs (travailleurs sociaux et personnel administratif). Assumer la responsabilité générale des tutelles, curatelles et autres mandats confiés à l'office, ainsi que les décisions importantes le concernant. Le cahier des charges est disponible sur demande.</p> <p>Indispensable: titre universitaire, de préférence en sciences humaines ou en droit. Pratique professionnelle de 8 ans en règle générale. Expérience dans les domaines de l'organisation, de la gestion du personnel et de la gestion financière et administrative au sein d'une entreprise, d'une administration ou d'une institution à caractère social. Personnalité dynamique et enthousiaste, excellent communicateur. A l'aise aussi bien dans les relations humaines et les questions sociales que dans les activités de gestion. Capable de conduire et de motiver une équipe de collaborateurs.</p>
2040	Substitut A du Procureur général, cl. 28-31 ou B/cl. 26-30 ou C/cl. 25-29, 50%	<p>Indispensable: brevet d'avocat (substitut A); doctorat en droit (substitut B); licence en droit avec thèse ou licence en droit et pratique professionnelle de 3 ans environ (substitut C).</p>
2055	Adjoint juriste A cl. 27-37 50%	<p>Activité: vous apportez un appui juridique au Chef de département dans la préparation des séances du Conseil d'Etat et dans les procédures statutaires ainsi qu'au Secrétariat général et aux juristes des services du département pour toutes les questions juridiques. Vous procédez à l'examen des dossiers qui passent au Conseil d'Etat, provenant des services du département ou des autres départements, et qui ont un aspect juridique implicite ou explicite. Vous assurez la coordination du travail des services pour tous les dossiers qui doivent être soumis au Chef de Département et réalisez des activités d'état-major du Département telles que rapports de service, suivi de projets transversaux ou réponse aux consultations.</p> <p>Indispensable: brevet d'avocat et bonnes connaissances du droit de l'environnement. Aptitude à traiter rapidement des objets émanant aussi bien de son propre département que de tous les départements de l'Administration cantonale vaudoise.</p> <p>Remarque: votre dossier complet (CV, photo, copies de diplômes et certificats) est à adresser au BRH, Bureau des ressources humaines, réf. 2055, rue Caroline 4, 1014 Lausanne, à l'attention de M. Bruno Franco.</p> <p>Des informations sur le poste peuvent être obtenues auprès de M. Jérôme Frachebourg, Secrétaire général du Département de la sécurité et de l'environnement, 021/316 45 02.</p>
2046	Chimiste A cl. 27-30 100%	<p>Activité: diriger et exploiter le laboratoire de chimie analytique du service. Suivre et évaluer les assainissements dans le cadre des plans des mesures de protection de l'air. Conseiller et assister les inspecteurs dans le domaine des toxiques et des matières dangereuses. Participer à la formation des sapeurs-pompier des centres de renfort chimiques.</p> <p>Indispensable: expérience professionnelle approfondie dans le domaine de la chimie analytique environnementale, bonnes connaissances dans le domaine de la pollution atmosphérique et de la toxicologie. Un sens développé de la communication et des relations humaines ainsi que de bonnes connaissances d'allemand et d'anglais sont nécessaires. Capacité à diriger une équipe et à assumer d'importantes responsabilités. Diplôme d'ingénieur chimiste EPF, titre universitaire ou titre jugé équivalent et pratique professionnelle de 8 ans en règle générale.</p> <p>Remarque: votre dossier complet (CV, photo, copies de diplômes et certificats) est à adresser au BRH, Bureau des ressources humaines, réf. 2046, rue Caroline 4, 1014 Lausanne, à l'attention de M. Bruno Franco. Des informations sur le poste peuvent être obtenues auprès de M. Henri Rollier, Chef du Service de l'environnement et de l'énergie, 021/316 43 60.</p>

2043	Chef de projets de recherche cl. 25-28 100%	<p>Activité: fait partie d'une équipe qui analyse l'organisation des services de soins (hôpitaux, établissements médico-sociaux et services de soins à domicile) et pilote les travaux de restructuration. Traite principalement des dossiers (restructuration du réseau hospitalier, restructuration des EMS et mise en œuvre de la politique médico-sociale). Propose et pilote des études spécifiques et des projets de mise en œuvre (mission des hôpitaux, regroupement hospitalier, médecine de pointe, équipements lourds, investissements, hospitalisation de jour, collaborations intercantionales, prises en charge médico-sociale). Assure des tâches de suivi et de coordination interne. Participe à la préparation de propositions au Conseil d'Etat et de décrets pour le Grand Conseil.</p> <p>Indispensable: titre universitaire, avec pratique professionnelle de 3 ans environ dans le domaine de la recherche. Sens du contact et goût pour la négociation avec les partenaires fournisseurs de soins, capacité d'analyse et de synthèse. Aisance rédactionnelle.</p>
2012	Economiste cl. 24-28 100%	<p>Activité: rattaché à la Division économie et financement du Service de santé publique, fait partie d'une équipe qui prépare et négocie des conventions de financement avec les institutions et réseaux de soins: définition des règles de financement, négociation des budgets, gestion des flux financiers, évaluation des résultats. Traite principalement les dossiers (élaboration et négociation de conventions, problèmes d'application des conventions, litiges) relatifs au financement des hôpitaux membres de la Fédération des Hôpitaux Vaudois (FHV) dont il sera l'interlocuteur privilégié. Négocie les conventions financières intercantionales.</p> <p>Indispensable: licence en sciences économiques ou titre jugé équivalent. Pratique professionnelle de 3 ans environ. Goût prononcé pour les chiffres et la négociation, forte capacité d'analyse et de synthèse, aisance rédactionnelle, entregent, flexibilité.</p>
2013	Ingénieur B cl. 24-28 100%	<p>Activité: planification des transports publics vaudois; préparation de l'offre de transports publics et de conception des horaires; développement et suivi des programmes d'investissement des transports publics vaudois.</p> <p>Indispensable: diplôme EPF en génie civil, pratique professionnelle de 3 ans environ (ingénieur B); diplôme ETS en génie civil avec environ 6 ans de pratique professionnelle (ingénieur C); vif intérêt pour le domaine des transports, bonnes connaissances géographiques du canton en particulier et de la Suisse romande en général. Autonomie, sens du contact et maîtrise du français. Des connaissances de l'allemand écrit et parlé seraient un avantage.</p>
2030	Géographe B ou Ingénieur B cl. 24-28 100%	<p>Activité: assurer la mise en place d'un observatoire du territoire vaudois; participer à la définition et à la mise en place d'un SGBD; identifier et collecter les données nécessaires; assurer la diffusion et la mise à jour des données.</p> <p>Indispensable: titre universitaire ou titre jugé utile à l'exercice de la fonction avec pratique professionnelle de 3 ans en règle générale (géographe B); diplôme d'ingénieur EPF, inscription au REG A ou titre jugé équivalent avec 3 ans de pratique professionnelle. Ou diplôme d'ingénieur ETS, inscription au REG B ou titre jugé équivalent avec pratique professionnelle de 6 ans en règle générale (Ingénieur B). Connaissances dans le domaine de la statistique, de la géomatique et de l'aménagement du territoire.</p> <p>Remarque: durée déterminée jusqu'à fin 2001</p>
2029	Architecte B ou Géographe B cl. 24-28 100%	<p>Activité: collaborer à la révision, à la mise à jour, à la gestion et à la mise en œuvre du Plan directeur cantonal (PDcn), participer à l'élaboration des études thématiques nécessaires à la révision du PDcn, collaborer à la récolte et au traitement des données utiles au PDcn.</p> <p>Indispensable: architecte ou géographe urbaniste avec expérience et maîtrise des problèmes d'aménagement du territoire. Diplôme d'architecte EPF, ETS ou titre universitaire, inscription au REG A ou B, ou titre équivalent avec pratique professionnelle de 3 à 6 ans en règle générale (architecte B). Titre universitaire ou titre jugé utile à l'exercice de la fonction avec pratique professionnelle de 3 ans en règle générale (géographe B).</p> <p>Capacité à traiter des problèmes complexes impliquant des responsabilités importantes.</p> <p>Remarque: durée déterminée jusqu'à fin 2001</p>
2044	Adjoint administratif cl. 23-26 100%	<p>Activité: diriger le secteur examens et organiser les examens de fin d'apprentissage pour toutes les professions régies par la Loi fédérale sur la formation professionnelle. Assurer la liaison avec les directions d'enseignement professionnel, les chefs experts, les associations professionnelles, etc. Prendre part à diverses commissions romandes tendant à coordonner les examens dans les cantons.</p> <p>Indispensable: diplôme de l'Ecole supérieure de cadres pour l'économie et l'administration ou titre jugé équivalent avec pratique professionnelle de 3 ans en règle générale dès l'obtention du titre, ou certificat fédéral de capacité d'employé de commerce ou titre jugé équivalent avec pratique professionnelle de 15 ans en règle générale. Connaissance des milieux professionnels, entregent, aptitudes au contact et à diriger un groupe de collaborateurs. Excellente rédaction et bonnes connaissances d'allemand.</p>
2028	Ingénieur C (en électromécanique) cl. 22-25, 100%	<p>Activité: assurer la maintenance et l'entretien des installations électromécaniques de signalisation et de régulation du trafic ainsi que des équipements informatiques et de télécommunication. Suivre les travaux effectués par des entreprises privées. Tenue à jour des dossiers et plans techniques.</p> <p>Indispensable: très bonnes connaissances en informatique, bases de données et réseaux de communication. Connaissances d'anglais et d'allemand technique. Diplôme d'ingénieur EPF ou ETS en électrotechnique ou électronique, inscription au REG A ou REG B ou titre jugé équivalent.</p> <p>Souhaité: expérience de plusieurs années dans un service après-vente.</p>

2015	Maître d'enseignement professionnel B cl. 23-26 ou C/cl. 20-23 100%	<p>Activité: enseignement pratique et théorique des branches professionnelles aux élèves des classes d'apprenti(e)s en mécanique automobile.</p> <p>Indispensable: maîtrise des nouvelles techniques de la branche automobile. Connaissance de l'anglais technique. Capacité à conduire un petit groupe d'enseignants. Diplôme d'ingénieur ETS en mécanique automobile ou diplôme fédéral de mécanicien en automobile et diplôme fédéral de maître professionnel ou autre formation pédagogique reconnue par le Département de la formation et de la jeunesse. Diplôme fédéral de maître professionnel, brevet d'aptitude à l'enseignement secondaire ou autre formation pédagogique reconnue par le Département de la formation et de la jeunesse. Expérience professionnelle de plusieurs années souhaitée.</p> <p>Remarque: en l'absence de formation pédagogique, possibilité d'être engagé en qualité de maître professionnel en formation avec obligation de suivre ultérieurement une formation pédagogique en emploi. Age souhaité: 30-45 ans</p>
2014	Maître d'enseignement professionnel B cl. 23-26 ou C/cl. 20-23 84%	<p>Activité: enseignement technique et préparation au CFC des apprentis(es) décorateurs(trices)étalagistes en entreprises. Système dual.</p> <p>Indispensable: polyvalence dans les domaines d'application de la profession (expériences dans les grands magasins, ateliers indépendants, services).</p> <p><u>Maître d'ens. prof. B:</u> diplôme d'une école technique supérieure, inscription au REG B, diplôme de l'École supérieure de cadres pour l'économie et l'administration (ESCEA), brevet pour l'enseignement dans les classes supérieures ou titre jugé équivalent et pratique professionnelle de 2 ans en règle générale, ou diplôme d'une école supérieure d'arts appliqués ou titre jugé équivalent et pratique professionnelle de 4 ans en règle générale. Diplôme fédéral de maître professionnel ou autre formation pédagogique reconnue par le Département de la formation et de la jeunesse.</p> <p><u>Maître d'ens. prof. C:</u> diplôme de technicien ET d'une école technique, maîtrise fédérale ou brevet professionnel et pratique professionnelle de 2 ans en règle générale, ou brevet pour l'enseignement dans les classes à options ou titre jugé équivalent et pratique professionnelle de 2 ans en règle générale. Certificat fédéral de capacité et pratique professionnelle de 6 ans comme maître d'enseignement professionnel D. Diplôme fédéral de maître professionnel ou autre formation pédagogique reconnue par le Département de la formation et de la jeunesse, diplôme fédéral I ou II de maître d'éducation physique, diplôme de maître de sport de l'École fédérale de sport de Macolin et maîtrise fédérale, brevet professionnel et pratique professionnelle de 2 ans en règle générale ou certificat fédéral de capacité et pratique professionnelle de 8 ans en règle générale.</p> <p>Remarque: sans formation pédagogique reconnue, engagement en classes 22-24 pour maître d'enseignement professionnel B et 19-21 pour maître d'enseignement prof. C. Obligation de suivre une formation pédagogique en emploi. Le porteur d'un titre étranger doit fournir une attestation officielle d'équivalence de son diplôme.</p>
1966	Chef de bureau A (Chef comptable) cl. 20-23 100%	<p>Activité: vous serez chargé, au sein du Service financier de l'UNIL, de diriger et de motiver une équipe de 10 à 12 comptables et aides-comptable et de piloter l'établissement et le suivi du budget de l'Université.</p> <p>Indispensable: titulaire d'un CFC d'employé de commerce, vous avez, ou préparez, un brevet fédéral de comptable ou d'agent fiduciaire et avez déjà dirigé avec succès une équipe durant quelques années. Excellentes connaissances en comptabilité et maîtrise de l'informatique (logiciels comptables et outils bureautiques). Une expérience sur SAP R/3 et en fiduciaire représente un atout.</p>
2023	Assistant HEV cl. 19-23 100%	<p>Activité: assister la direction pour tous les problèmes relatifs à la gestion informatique et administrative de l'école (gestion des étudiants, des professeurs, des collaborateurs, outils statistiques, réseaux internet et extranet, etc.). Gérer des projets liés au système de management de la qualité. Développer un concept d'optimisation de la gestion administrative de l'école. Collaborer au projet de choix et de mise en place d'un nouveau logiciel de gestion administrative des étudiants et du personnel dans les différents établissements de la HES-SO.</p> <p>Indispensable: diplôme d'économiste d'entreprise ESCEA ou titre jugé équivalent, qualités d'organisation et de rédaction, bonnes connaissances d'anglais, maîtrise des outils informatiques (Word, Excel, FileMaker Pro ou autre base de données, outils de navigation), capacités d'adaptation rapide et intérêt pour le fonctionnement d'une Haute Ecole Spécialisée.</p> <p>Remarque: possibilité d'acquérir et de développer des connaissances professionnelles de pointe dans les nouvelles techniques de gestion. Ce poste est en principe limité dans le temps (4 ans).</p>
2050	Administrateur de l'Ecole de fromagerie et d'industrie laitière de Moudon cl. 19-22 100%	<p>Activité: assurer la gestion budgétaire et comptable de l'EFILM. Participer à la gestion commerciale de l'exploitation laitière et gérer le personnel de maison et administratif. Veiller au bon fonctionnement de l'unité informatique et participer à l'enseignement des élèves de l'école.</p> <p>Indispensable: aptitude à diriger et motiver du personnel, sens du contact, précision, autonomie et confidentialité. Maîtrise de la comptabilité générale et analytique. Utilisateur confirmé des outils informatiques (Word, Excel, Lotus Notes et Powerpoint). Diplôme de l'ESCEA ou titre équivalent, ou CFC d'employé de commerce ou titre équivalent et pratique professionnelle de 12 ans en règle générale.</p> <p>Souhaité: connaissances d'allemand et des applications financières de l'Etat de Vaud (Procofiév, Zadig).</p>

2019	Sous-chef agricole aux EPO cl. 19-21 100%	<p>Activité: seconder et conseiller le chef agricole pour tous les aspects touchant à la gestion du domaine et plus particulièrement à la production animale. Assurer la formation continue et l'encadrement, sur le plan des techniques agricoles, des surveillants chefs d'équipe rattachés à ce secteur. Collaborer à la formation professionnelle agricole des personnes en exécution de peine dans le secteur.</p> <p>Indispensable: CFC d'agriculteur ou titre jugé équivalent et pratique professionnelle de 8 ans en règle générale. Une maîtrise fédérale agricole ou un titre jugé équivalent sont souhaités. Des qualités de meneur d'hommes sont indispensables et une connaissance particulière de la production animale est requise.</p>
2018	Chercheur associé (Responsable qualité) cl. 17-20 100%	<p>Activité: assister le responsable des ressources humaines dans la gestion d'une démarche qualité. Analyser les prestations fournies par les différents services de la police cantonale (gendarmerie, police de sûreté, services généraux) et identifier les processus clés de gestion, dans le but de les améliorer. Le modèle EFQM vous sert de référence dans la conduite de cette démarche.</p> <p>Indispensable: maturité fédérale ou titre jugé équivalent avec pratique professionnelle jugée utile à l'exercice de la fonction de 8 ans en règle générale, certificat fédéral de capacité ou titre jugé équivalent. Diplôme TQ3 ou équivalent, bonnes connaissances du modèle EFQM et maîtrise des principaux outils informatiques (Word, Excel, Visio, messagerie). Autonomie, sens de l'organisation, curiosité, excellentes qualités relationnelles et ouverture d'esprit. Pas d'inscription au casier judiciaire et sens de la discrétion.</p> <p>Remarque: bâtiment situé à l'extérieur de l'agglomération lausannoise avec restaurant d'entreprise et facilités de parking. Véhicule recommandé (absence de transport public à proximité).</p> <p>Particularité: contrat de durée déterminée jusqu'au 31.12.2002. Prolongation sous forme de contrat à durée indéterminée possible.</p>
2051	Micro-informaticien cl. 15-18 100%	<p>Activité: procéder à l'installation et à la paramétrisation des postes de travail d'un important réseau couvrant quatre sites d'exploitation. Assurer la maintenance préventive du matériel informatique, identifier les dysfonctionnements pouvant survenir (matériel, logiciel ou utilisation) et prendre les mesures nécessaires (réparation on-site ou remplacement). Former les nouveaux collaborateurs sur les procédures de connexion au réseau et assister les utilisateurs dans le cadre d'un support de second niveau.</p> <p>Indispensable: CFC d'électronicien, de mécanicien-électricien ou titre jugé utile à la fonction et pratique professionnelle de 5 ans en règle générale, dont 2 dans le domaine informatique. Très bonnes connaissances des systèmes réseaux TCP/IP, NT et des produits Microsoft. Connaissances de l'anglais, autonomie et disponibilité.</p> <p>Remarque: activité dans un environnement informatique moderne en pleine évolution. Formation assurée en interne et auprès des fournisseurs. Restaurant d'entreprise et place de parc à disposition.</p>
2045	Educateur B cl. 15-17 83%	<p>Activité: assurer dans une petite équipe la prise en charge, en internat scolaire, d'enfants et adolescents sourds et malentendants.</p> <p>Indispensable: diplôme d'éducateur spécialisé ou titre jugé équivalent. Intérêt pour les problèmes liés à la surdité. Capacités à communiquer et intérêt pour les activités sportives. Bon esprit d'équipe, d'initiative et sens des responsabilités.</p>
2048	Employé principal d'administration cl. 14-16 100%	<p>Activité: organisation du secrétariat et amélioration des processus de travail, supervision des tâches de routine confiées au secrétariat ou qui exigent une coordination. Dactylographie de correspondance, notes, rapports, procès-verbaux, propositions au Conseil d'Etat. Organisation de séances, tenue de l'agenda et de l'échéancier du chef de division. Gestion administrative du courrier entrant de la division (distribution, suivi, etc.), définition du plan de travail et suivi des travaux confiés à l'apprenti(e).</p> <p>Indispensable: sens de l'initiative, des responsabilités et de l'organisation. Capacité à effectuer son travail de manière autonome sur la base d'instructions générales. Aisance rédactionnelle et excellente orthographe. A l'aise avec les chiffres et maîtrise des outils informatiques (Word, Excel, PowerPoint, messagerie). CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent et pratique professionnelle de 6 ans en règle générale.</p> <p>Souhaité: bonnes connaissances d'allemand.</p>
2010	Employé principal d'administration cl. 14-16 100%	<p>Activité: organisation de séances, prises de procès-verbaux, gestion de la centrale téléphonique, traitement du courrier (ouverture et suivi), correspondance diverse, classement, recherche d'informations, mise à jour des divers fichiers d'adresses, mise à jour des agendas des différents chefs de projet sur Organizer et de la base de données Lotus Notes, suivi comptable du programme de réallocations de ressources.</p> <p>Indispensable: capacité à effectuer la majorité de ses travaux de manière indépendante. Maîtrise informatique (Word 7.0, Powerpoint 7.0, Excel 7.0). La connaissance de Procofiév représente un atout. Excellente orthographe et aisance dans la rédaction, goût pour les chiffres, résistance au stress, sens de l'organisation, autonomie et dynamisme. CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent et pratique professionnelle de 6 ans en règle générale.</p>

2054	Employé principal d'administration cl. 14-16 ou Premier employé d'administration cl. 12-14	<p>Activité: collaborer à la gestion d'un important service de contentieux.</p> <p>Indispensable: esprit d'équipe, autonomie et goût pour les contacts. Expérience de plus de 3 ans dans le domaine du contentieux et maîtrise des procédures en matière de poursuites et faillites.</p> <p><i>1er employé d'administration:</i> CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. Pratique professionnelle de 3 ans en règle générale. Assume des responsabilités particulières.</p> <p><u>Employé principal d'administration:</u> CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. Pratique professionnelle de 6 ans en règle générale. Effectue la majorité des travaux de manière indépendante.</p> <p>Souhaité: connaissances de la langue allemande.</p>
2016/ 2031 à 2037	Contrôleur d'impôt B cl. 17-19 ou C/cl. 14-16 ou D/cl. 12-14 100%	<p>Activité: contrôle des déclarations d'impôt des personnes physiques, taxation en appliquant les dispositions (AVS, Impôt anticipé, IFD, Impôt cantonal et communal). Analyse et traitement des réclamations en 1re instance, collaboration à la taxation des dossiers de l'ensemble du district. Contacts avec les contribuables et les délégués communaux au guichet ou par téléphone.</p> <p>Indispensable: précision, efficacité, entregent. Maîtrise des outils informatiques (Word, Excel).</p> <p><u>Contrôleur d'impôt B:</u> pratique professionnelle de 3 ans en règle générale en qualité de contrôleur d'impôt C, CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent et pratique professionnelle de 9 ans en règle générale dans des activités comptables, fiscales ou bancaires (titres).</p> <p><u>Contrôleur d'impôt C:</u> pratique professionnelle de 3 ans en règle générale en qualité de contrôleur d'impôt D, CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent et pratique professionnelle de 6 ans en règle générale dans des activités comptables, fiscales ou bancaires (titres).</p> <p><u>Contrôleur d'impôt D:</u> CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent et pratique professionnelle de 2 ans en règle générale. Doit avoir subi avec succès l'examen de cours de base pour contrôleurs d'impôt. Ou CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent et pratique professionnelle de 4 ans en règle générale dans des activités comptables, fiscales ou bancaires (titres).</p>
2021	Surveillant A cl. 12-14 100%	<p>Activité: contribuer au maintien de la sécurité publique en assurant la surveillance, le maintien en détention ainsi que la rééducation et la formation professionnelle de personnes en exécution de condamnations pénales.</p> <p>Indispensable: CFC requérant au moins 3 ans d'apprentissage ou titre jugé équivalent et expérience professionnelle de 3 ans au moins. Bonne condition physique, âgé de 25 à 40 ans, nationalité suisse et casier judiciaire vierge.</p> <p>Remarque: préférence donnée à une personne de sexe masculin. La connaissance d'une ou de plusieurs langues étrangères constitue un atout.</p>
2052	Employé d'administration cl. 10-12 100%	<p>Activité: assurer l'exécution des opérations comptables et la préparation des paiements d'une ou de plusieurs facultés (comptabilités de l'Etat de Vaud, de requêtes au FNRS et de fonds privés) et la préparation de rapports comptables.</p> <p>Indispensable: expérience en comptabilité et bonnes connaissances en informatique (Word, Excel et progiciels comptables). Précision et esprit d'équipe. CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent, ou CFC d'employé de bureau (formation de 2 ans) et pratique professionnelle de 5 ans en règle générale.</p> <p>Souhaité: expérience sur progiciel comptable SAP et expérience en fiduciaire.</p>
2038	Employé d'administration cl. 10-12 50%	<p>Activité: contrôle des garanties financières jusqu'au paiement des factures des maisons d'enfants, correspondance, téléphones.</p> <p>Indispensable: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent, ou certificat fédéral de capacité d'employé de bureau (formation de 2 ans). Pratique professionnelle de 5 ans en règle générale. Connaissances en informatique, méthode, précision, goût pour les chiffres.</p>
2017	Employé d'administration cl. 10-12 50%	<p>Activité: assurer, au sein d'une équipe de 4 personnes, le secrétariat, la réception des téléphones et du public d'une école professionnelle. Collaborer plus particulièrement à la planification des inscriptions aux examens intermédiaires et finaux ainsi qu'à l'organisation et à l'enregistrement des inscriptions.</p> <p>Indispensable: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent, ou certificat fédéral de capacité d'employé de bureau (formation de 2 ans). Pratique professionnelle de 5 ans en règle générale. Goût pour le contact humain, entregent, esprit d'initiative, sens des responsabilités, capacité à travailler en équipe dans un même bureau, bonne résistance au stress. Bonnes connaissances de Word, Excel et Powerpoint.</p>
2047	Employé d'administration cl. 10-12 40%	<p>Activité: assurer le secrétariat des collaborateurs de la division et assumer la responsabilité de la bonne exécution du courrier jusqu'à l'envoi. Organisation de séances, tenue de l'agenda électronique, dictaphone, classement et archivage des dossiers traités.</p> <p>Indispensable: maîtrise et intérêt pour les outils informatiques tels que Word, Excel, File Maker, Power Point et Lotus Notes. Aisance rédactionnelle, orthographe sûre et connaissances dans le domaine de la santé publique. Aptitude à travailler en équipe, flexibilité et dynamisme. CFC d'employé de commerce ou équivalent, ou CFC d'employé de bureau (formation de 2 ans) et pratique professionnelle de 5 ans en règle générale.</p>

1971	Ouvrier qualifié cl. 10-12 100%	Activité: participe à la maintenance d'un parc de véhicules, d'engins spéciaux, d'outils et de machines dans le cadre de l'entretien des routes. Indispensable: CFC requérant au moins 3 ans d'apprentissage, titre jugé équivalent ou CFC d'un an et demi ou deux ans et pratique professionnelle de 5 ans environ. CFC de mécanicien poids lourds ou autos. Permis poids lourds et remorque. Faculté d'organiser son travail de manière rationnelle, méthodique et efficace. Capacité à assumer des responsabilités et à travailler de manière autonome. Esprit de collaboration.
2059	Employé d'administration cl. 10-12 100% (2 postes)	Activité: gestion administrative des dossiers des requérants d'asile et admis provisoires. Indispensable: connaissances en matière d'asile, à l'aise avec les outils informatiques. CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent, ou certificat fédéral de capacité d'employé de bureau (formation de 2 ans). Pratique professionnelle de 5 ans en règle générale. Autonomie, précision et discrétion.
2060	Employé d'administration cl. 10-12 100%	Activité: tenue de la comptabilité. Aide et exécution de tâches selon instructions particulières. Indispensable: autonomie, précision et discrétion. Goût pour les chiffres, aisance dans les contacts. Rigueur et soin dans l'exécution des tâches administratives. CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent, ou certificat fédéral de capacité d'employé de bureau (formation de 2 ans). Pratique professionnelle de 5 ans en règle générale.
2061	Employé d'administration cl. 10-12 100% (2 postes)	Activité: préparation des dossiers relatifs au retour des ressortissants de l'ex-Yougoslavie. Indispensable: connaissances en matière d'asile, à l'aise avec les outils informatiques, bilingue albanais-français. CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent, ou certificat fédéral de capacité d'employé de bureau (formation de 2 ans). Pratique professionnelle de 5 ans en règle générale. Autonomie, précision et discrétion.
2058	Premier ouvrier qualifié cl. 12-14 ou Ouvrier qualifié cl. 10-12	Activité: assurer la maintenance du système de transport électromécanique des ouvrages à Dorigny. Gérer et entretenir le parc de photocopieurs et autres appareils de l'ensemble du site. Peut être appelé à remplacer le chauffeur ou d'autres collègues. Travail varié dans un cadre agréable. Indispensable: capacité à s'organiser avec rigueur et souplesse. Bonne résistance au stress. CFC de mécanicien ou utile à la fonction et requérant au moins 3 ans d'apprentissage ou titre jugé équivalent. Pratique professionnelle de 3 ans en règle générale. Assume des responsabilités particulières (premier ouvrier qualifié). CFC de mécanicien ou utile à la fonction et requérant au moins 3 ans d'apprentissage ou titre jugé équivalent ou CFC utile à la fonction d'un an et demi ou deux ans et pratique professionnelle de 5 ans (ouvrier qualifié). Remarque: permis de conduire indispensable. Des connaissances en électricité seraient utiles à la fonction.
2057	Employé de bibliothèque qualifié (chauffeur), cl. 10-12 ou Employé de bibliothèque (chauffeur), cl. 8-10	Activité: effectuer les tournées quotidiennes entre les différents sites de la BCU ainsi que les transports postaux. Ranger les ouvrages dans les magasins. Le titulaire sera amené à remplacer des collègues (poste, maintenance) durant leurs vacances. Indispensable: précision et conscience professionnelle. Bonne santé et aptitude à porter des charges. Etre titulaire d'un permis de conduire pour véhicules légers depuis 3 ans au moins. Des connaissances en mécanique seraient un plus. CFC jugé utile à la fonction (employé de bibliothèque qualifié) ou pratique professionnelle de 8 ans en règle générale (employé de bibliothèque).
2049	Employé de bureau cl. 6-8 100%	Activité: coordonner les différentes tâches de la chancellerie de l'Office de Lausanne-District en assumant la gestion (classement, archivage, manutention) de nombreux dossiers ainsi que la réception téléphonique. Indispensable: formation administrative (diplôme de secrétariat d'une école privée par exemple) ou pratique administrative de 3 ans au moins. Dynamisme, sens de l'organisation et goût pour les responsabilités.
2053	Employé de bureau cl. 6-8 50%	Activité: affecté à la chancellerie des Personnes Morales, le titulaire aura pour tâches principales le classement des dossiers ainsi que l'assistance à ses collègues dans le cadre de la maintenance du registre fiscal ainsi que de la réception du courrier (correspondance et déclarations fiscales). Indispensable: formation administrative (diplôme de secrétariat d'une école privée par exemple) ou pratique administrative de 3 ans au moins. Dynamisme, précision et entregent.
2056	Cantonnier cl. 8-10	Activité: entretenir la viabilité des routes cantonales en fonction des saisons, soit: assurer le service hivernal de 03h00 à 23h00 en effectuant des rondes de surveillance puis des interventions; mettre en place puis enlever les dispositifs de protection des chaussées en hiver (pare-neige, balises, signaux). Entretien des chaussées et leurs annexes (balayage, réparation des surfaces de roulement, nettoyage et curage des collecteurs d'eau et de surfaces). Entretien des surfaces vertes (fauchage, taille des haies et des arbres). Surveillance du domaine public et contrôle de l'état de la chaussée et de ses annexes. Indispensable: être âgé de 20 ans au moins, apte à travailler au sein d'une équipe et jouir d'une excellente santé. Sens des responsabilités et esprit d'initiative. Posséder une formation ou de l'expérience dans les activités du bâtiment, du génie civil ou de l'entretien des surfaces vertes.



Les dernières décisions

Dans cette rubrique sont présentées sous forme succincte les décisions prises par le Conseil d'Etat au cours du mois écoulé. Elles sont classées par département. Les objets dépendant de la présidence ou relevant des compétences de plusieurs départements sont placés en tête. Les références en italique au bas de chaque résumé indiquent où s'adresser pour obtenir des informations plus complètes.

DEC

Département de l'économie

Nouveau contrat-type de travail pour les employés de l'agriculture

Les employés des entreprises agricoles sises sur territoire vaudois bénéficieront dès le 1^{er} mai 2000 d'un nouveau contrat-type de travail, qui remplacera celui de 1985. Le Conseil d'Etat a arrêté cette décision après une consultation par voie de publication officielle suivie d'une discussion entre le Service de l'emploi et les partenaires sociaux concernés. Le nouveau contrat-type fait notamment passer la durée hebdomadaire du travail des employés de 55 à 52 heures en moyenne et fixe un salaire mensuel minimum de 2'620 francs brut dès la première année de travail et de 2'720 francs brut dès la deuxième année. Ces montants seront à l'avenir annexés au coût de la vie. Par ailleurs, le nouveau contrat-type introduit une assurance perte de gain obligatoire en cas de maladie.

Jacqueline Maurer, cheffe du Département de l'économie, 021/316 60 10
Roger Piccand, chef du Service de l'emploi, 021/316 61 01

Casinos: le Conseil d'Etat soutient trois demandes de concessions vaudoises

Le Conseil d'Etat a décidé de soutenir auprès de la Confédération les demandes de concessions pour trois casinos sur sol vaudois: celle de la Romande des Jeux pour un casino A à Lausanne, celle de la Société du Casino de Montreux SA pour un casino B à Montreux, ainsi que celle de la Romande des jeux pour un casino B à Yverdon-Bains. Il mettra tout en œuvre pour que la gestion régionale commune des casinos relève de la compétence principale de la Romande des jeux. Deux projets de lois cantonales sur les loteries et les jeux seront soumis au Grand Conseil dans le courant de l'automne 2000.

Jacqueline Maurer-Mayor, conseillère d'Etat, 021/316 60 10
Philippe Sordet, chef du Service de l'économie et du tourisme, 021/316 63 99

DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

Sécurité accrue dans l'octroi de l'Aide sociale vaudoise (ASV)

Le Conseil d'Etat a approuvé le rapport final du Comité de suivi chargé de la mise en œuvre d'un plan d'actions dans le domaine de l'ASV. Ce dernier visait entre autre à préciser les directives d'application de l'ASV, à améliorer la formation du personnel et les outils informatiques à disposition des Centres sociaux régionaux (CSR), ainsi qu'à renforcer les moyens de contrôles. Le Conseil d'Etat a décidé d'attribuer six postes au Service de prévoyance et d'aide sociales afin d'assurer la sécurité de l'octroi de l'ASV et il a pris acte de la dissolution du Comité de suivi.

Christine Schaub, cheffe du Service de prévoyance et d'aide sociales, 021/316 52 00
M^e Bernard Ziegler, président du Comité de suivi et ancien président du Conseil d'Etat genevois, 022/311 00 10

Tarif EMS: refus d'appliquer la décision de l'Office fédéral de la justice

L'Office fédéral de la justice vient de fixer le tarif intermédiaire applicable jusqu'à la décision relative aux recours formés contre les tarifs vaudois des prestations fournies par les EMS. Le Conseil d'Etat s'oppose à cette décision qu'il considère comme inapplicable et il demande d'urgence un entretien avec le Conseil fédéral.

Michel Surbeck, chef du Service des assurances sociales et de l'hébergement, 021/316 51 44

Initiative «pour des hôpitaux de proximité»: votation fixée le 24 septembre

Le Conseil d'Etat a fixé au 24 septembre la date de la votation du peuple vaudois sur l'initiative «pour des hôpitaux de proximité». Il recommandera le rejet de cette initiative, qui s'oppose à sa politique en matière de planification hospitalière, aux Nouvelles orientations de la politique sanitaire et à l'Accord de la Table ronde.

Charles-Louis Rochat, conseiller d'Etat, 021/316 50 40

Assurance pour perte de gain des médecins assistants

Le Conseil d'Etat a adopté le nouveau règlement sur les médecins assistants engagés par l'Etat de Vaud. Ce règlement permet de procéder à un appel d'offres pour conclure une assurance perte de gain. A cet effet, l'ensemble des partenaires (l'Association des médecins assistants vaudois et les employeurs) a confirmé leur accord pour rechercher une assurance pour l'ensemble du Canton. Cette assurance cantonale permettra de négocier les meilleurs tarifs possibles et simplifiera la situation des médecins assistants qui changent fréquemment d'établissement à l'intérieur du Canton.

E. Masson, Office du personnel du Service des Hospices cantonaux, 021/314 69 60

Réserves vaudoises pour deux projets fédéraux en matière d'assurance maladie

Les projets de modification de deux ordonnances fédérales, l'une sur l'assurance maladie et l'autre sur la compensation des risques dans l'assurance maladie, ont été mis en consultation. Ces projets font suite à l'Accord sur la libre circulation des personnes du 21 juin 1999 entre la Suisse et l'Union européenne. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat relève les difficultés que poseront notamment les contrôles de l'affiliation obligatoire des personnes soumises à l'assurance maladie suisse, mais domiciliées dans un pays de l'Union européenne. D'autre part, le Conseil d'Etat déplore une perte de compétence pour les cantons en matière de reconnaissance d'équivalence des diplômes étrangers des métiers de la santé. Il relève également que le financement des subsides aux primes des personnes résidants à l'étranger nécessitera que la Confédération augmente l'actuelle enveloppe attribuée aux cantons à cet effet et posera d'importants problèmes d'application.

Michel Surbeck, chef du Service des assurances sociales et de l'hébergement, 021/316 51 44

Modification du règlement d'application de la loi sur l'emploi et l'aide aux chômeurs

Le Conseil d'Etat a procédé à une nouvelle répartition de la somme de Fr. 8 millions prévue par l'Accord de la Table ronde pour améliorer la situation des personnes les plus défavorisées. La quasi totalité de cette somme ira directement aux bénéficiaires. Ce résultat est le fruit de la concertation qui s'est développée au sein du bureau de la Table ronde.

Christine Schaub, cheffe du Service de prévoyance et d'aide sociales, 021/316 52 00

DFJ

Département de la formation et de la jeunesse

L'Université aura la compétence de désigner les remplaçants

Dès le 1^{er} septembre de cette année, le Rectorat de l'Université de Lausanne aura la compétence de désigner les remplaçants qui assurent notamment les suppléances lors des congés scientifiques des enseignants titulaires. Le Conseil d'Etat a décidé de modifier l'article 88 du Règlement général de l'Université de Lausanne (RGUL) qui donnait au Département de la formation et de la jeunesse la seule compétence en la matière. La décision vise à alléger une procédure administrative que l'Université s'est déjà préparée à assumer dans le contexte de l'accroissement progressif de son autonomie.

Christian Pilloud, chef du Service des affaires universitaires, 021/316 35 00

Nouveau directeur du Gymnase de la Cité: le Conseil d'Etat répond aux professeurs

Le Conseil d'Etat a répondu à une lettre de l'assemblée des maîtres du Gymnase de la Cité qui s'indignait de l'annonce du prochain transfert de l'ancien chef du Service de l'enseignement en-

fantin, primaire et secondaire (SENEPS) à la direction du gymnase de la Cité sans mise au concours du poste. Le Conseil d'Etat précise que la procédure suivie en la circonstance est bien conforme aux dispositions particulières du statut de la fonction publique. Les difficultés rencontrées par l'ancien chef de service à la tête du SENEPS ne remettent par ailleurs pas en cause les qualités dont il a fait preuve auparavant comme directeur de l'Etablissement scolaire de Bex puis du gymnase de Burier. Une prochaine rencontre, dont le Conseil d'Etat souligne l'importance, aura lieu entre la conférence des maîtres et le futur directeur du gymnase.

Francine Jeanprêtre, cheffe du Département de la formation et de la jeunesse, 021/316 30 00
Philippe Lavanchy, chef du Service de l'enseignement secondaire supérieur et de la formation, 021/316 34 00

DFIN

Département des finances

Adaptation des frais de justice et émoluments: rapport sur la motion Poncet

Le 5 décembre 1995, le député Gabriel Poncet déposait une motion concernant l'adaptation des frais de justice et émoluments de l'Etat en tant que fournisseur de prestations. Dans son rapport au Grand Conseil, le Conseil d'Etat présente une analyse des différents types de perception et de leurs principes d'application. On y trouve également une liste des principaux émoluments perçus par l'Administration cantonale. Enfin, le Conseil d'Etat rappelle que l'adaptation des frais de justice et émoluments a été reprise comme mesure de la Table ronde et aboutira à des modifications légales ou réglementaires.

Olivier Dind, inspecteur du Registre foncier, 021/316 24 76

TVA: réponse à la question Michel Golay

Lors de l'entrée en vigueur de la TVA le 1^{er} janvier 1995, le Conseil d'Etat a entrepris diverses démarches en vue d'assurer sa mise en application, telles que notamment l'organisation de séances d'information et l'émission d'une directive d'exécution. L'adaptation des tarifs fixant les émoluments des avocats commis d'office et autres auxiliaires de la justice n'a pas été nécessaire. La TVA est simplement ajoutée aux émoluments, évitant ainsi de modifier les barèmes de l'Etat à chaque changement de taux.

Eric Birchmeier, Service des finances, 021/316 29 13

Nouveau chef pour le Service des gérances et des achats

Suite à l'annonce en décembre dernier du départ en retraite du chef du Service des gérances et des achats, le Conseil d'Etat a désigné son successeur en la personne de Philippe Pont. Architecte de formation, celui-ci a acquis une solide expérience, dans les secteurs privé et public, en matière de management, de gestion immobilière et de conduite de projets.

La date d'entrée en fonction de M. Pont est en discussion avec son employeur actuel.

Charles Favre, chef du Département des finances, 021/316 20 01

Résultats de la consultation du personnel sur l'accord conclu entre le Conseil d'Etat et la FSF

10'216 collaboratrices et collaborateurs de l'Etat sur 23'510 ont répondu dans les délais à la consultation organisée sur l'accord conclu entre le Conseil d'Etat et la Fédération des sociétés de fonctionnaires (FSF) relatif à la réforme du statut de la fonction publique. Soit un taux de participation de 43,45%.

Suite à la vérification demandée par le Conseil d'Etat, les résultats sont les suivants: 51,2% des collaborateurs approuvent l'accord, 42% le désapprouvent, 6,3% ne se prononcent pas et 0,4% des bulletins sont nuls. Le Conseil d'Etat présentera un projet de loi sur le personnel de l'Etat, fondé sur l'accord avec la FSF, pour la session de septembre du Grand Conseil. Il a décidé en outre d'ouvrir une enquête pour déterminer les responsabilités dans l'erreur survenue lors de l'impression des coupons réponses (inversion des oui et des non sur les codes barre).

Charles Favre, chef du Département des finances, 021/316 20 10

Frédéric Daler, chef du Service du personnel, 021/316 19 19

DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

Le Conseil d'Etat s'engage en faveur des accords bilatéraux avec l'Union européenne

Le Conseil d'Etat a adopté une déclaration par laquelle il soutient les accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne, sur lesquels le peuple et les cantons suisses sont appelés à se prononcer le 21 mai prochain. Par cette déclaration, il invite les Vaudoises et les Vaudois «à voter en faveur de ces accords, qui constituent une voie d'avenir et d'ouverture pour la Suisse et le Canton de Vaud, pour ses citoyens et ses entreprises».

Vincent Grandjean, chancelier d'Etat, 021/316 40 42

Retour des Kosovars dans leur pays: le Canton soutient la stratégie fédérale

Le Conseil d'Etat est favorable à la stratégie proposée par la Confédération au sujet du retour des ressortissants du Kosovo dans leur pays. Il a répondu dans ce sens à la conseillère fédérale Ruth Metzler. Le retour, volontaire actuellement, sera obligatoire dès le 1^{er} juin 2000.

Le Canton propose cependant que la mesure d'incitation au retour (aide financière de l'000 francs par personne) ne s'arrête pas au 31 mai comme prévu par la Confédération, mais soit reconduite jusqu'au 31 décembre 2000. Il invite la Confédération à tenir compte des conditions vitales sur place, à savoir le logement, l'accès aux soins médicaux de base et la scolarisation. De même, le Canton entend poursuivre les activités du Centre

d'aide au retour jusqu'à la fin de l'année. Sur 6'000 personnes, 3'500, arrivées après 1992, doivent encore quitter le canton.

M^e Jacques Grossrieder, adjoint au Service de la population, 021/316 46 45

Application de la LAVI: conséquences pour les victimes

Dans une interpellation, le député Olivier Conod reproche à l'autorité d'indemnisation chargée d'appliquer la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI) de procéder à un marchandage avec les victimes dans le but de s'écarter du montant alloué par le juge pénal. Il demande également si les autorités judiciaires informent les victimes de leurs droits à tous les stades de la procédure pénale. Le Conseil d'Etat confirme que l'autorité est en droit de s'écarter, à certaines conditions, des montants alloués aux victimes par les tribunaux pénaux. Il ajoute que le système d'information des victimes introduit par la LAVI donne satisfaction grâce à la diligence des autorités concernées.

Myriam Radoszycki, conseillère juridique, Service de justice et législation, 021/316 45 45

DINF

Département des infrastructures

Moins de barrières pare neige au bord des routes: mesure d'économies confirmée

Au début de l'hiver dernier, le Service des routes a posé environ 40 km de barrières pare neige le long des routes, contre environ 200 km au début des années nonante. Cette mesure, décidée dans le cadre de la démarche Orchidée, a eu pour effet de supprimer 11 postes et d'économiser 1,3 million de francs. Dans sa réponse à l'interpellation du député Pierre-André Pidoux, le Conseil d'Etat reconnaît l'utilité des pare neige comme mesure préventive à la formation de congères sur les routes. Cependant, il n'entend pas modifier la pratique actuelle, notamment en raison de la décision de la Table ronde de réduire les standards d'entretien des routes et l'effectif du personnel.

Bernard Daucher, chef du Service des routes, 021/316 71 30

Michel Zambelli, chef de la division entretien, 021/316 70 42

Communiqué de l'Ordre judiciaire

Le Tribunal cantonal et M. Dominique Jenni ont conclu une convention entraînant la cessation de sa fonction de tuteur général et moyennant exécution de laquelle les parties se sont donné quittance réciproque pour solde de tous comptes et ont admis qu'elles n'ont plus de prétentions l'une vis-à-vis de l'autre à quelque titre que ce soit.

Secrétariat général de l'Ordre judiciaire

Cristaux de rêves à l'Espace Arlaud

Jusqu'au 25 juin, Pierres précieuses nous invite à découvrir les beautés brutes des cristaux ornementaux.

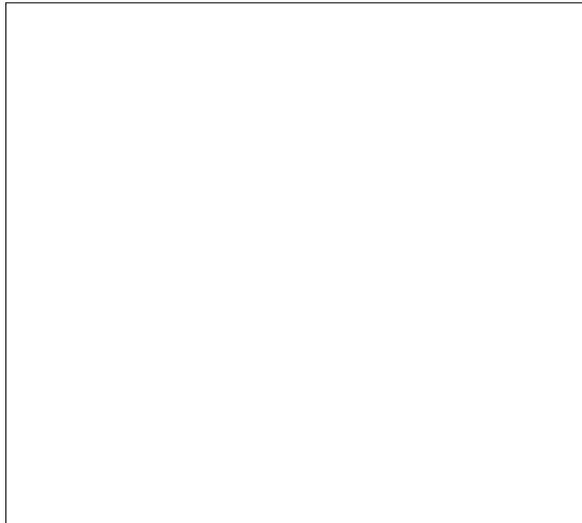
A travers les âges, les humains ont utilisé les minéraux précieux comme décor pour leur habitat, comme ornement pour eux-mêmes ou leurs dieux, comme symbole de dignité et comme biens mobiliers. Ces cristaux, si souvent contrefaits, sont le support d'un rêve millénaire plus que jamais actuel.

A travers cette exposition, le visiteur est à la fois émerveillé par la beauté et la rareté des objets exposés, et surpris de voir que derrière une pierre taillée, il y a un minéral brut, un cristal qui a une histoire à la fois géologique et humaine. Dans tous les cas, chaque minéral, chaque cristal finement facetté ou poli par l'artisan est accompagné de fragments bruts. C'est l'occasion pour le visiteur de se familiariser avec l'objet naturel, parfois plus esthétique que l'objet travaillé.

Par tradition, les gemmes précieuses les plus connues sont le diamant, l'émeraude, le saphir et le rubis. Mais d'autres pierres,

Le livre

Magnifiquement illustré, à la fois didactique et plaisant, *Pierres précieuses*, petit livre qui accompagne l'exposition, est riche en anecdotes. Sur les pierres de rêves, diamants, rubis, saphirs, émeraudes, et autres gemmes. Ou les pierres précieuses ornementales utilisées en bijouterie ou comme pierres décoratives: jade, opale, turquoise, malachite, lazurite, rhodochrosite, etc. Il nous fait découvrir aussi toute une série d'extraordinaires pierres gemmes des Alpes suisses, longuement recherchées puis facettées par un cristallier. Ce livre de 64 pages, vendu au prix de Fr. 24.- peut être commandé au Musée cantonal de géologie, tél. 021/692 44 70.



Ce magnifique quartz valaisan du Blinnental fait partie de la collection des Amis du Musée de géologie.

dites fines, comme les grenats, la topaze ou les tourmalines, de moindre valeur commerciale sont belles et méritent d'être connues.

Les minéraux ornementaux sont généralement opaques ou translucides et vivement colorés. C'est le cas du lapis-lazuli outremer, de la malachite verte et de l'opale arlequin. Des exemplaires uniques, parmi les plus gros actuellement connus, sont visibles.

Les bijoux du patrimoine alpin

Le thème exceptionnel de cette exposition est certainement la collection de pierres gemmes et ornementales des Alpes suisses. Patiemment réunie par un amateur éclairé, graphiste de profession, et acquise par l'Association des Amis du Musée, cette collection unique est présentée dans sa totalité pour la première fois au public. De véritables bijoux du patrimoine alpin, si méconnus, comme par exemple la fluorite rose, la kyanite bleue, l'axinite brune et la rhodonite rose sont exposés.

Enfin, la collection de bijoux réalisés par le célèbre artiste vaudois Edouard-Marcel Sandoz (1881-1971) sera exposée pour la première fois au public. Connus surtout pour ses sculptures animalières, c'est un aspect encore méconnu de l'œuvre de cet artiste qui est présentée.

DG

Pierres précieuses, une exposition du Musée cantonal de géologie à l'Espace Arlaud, pl. de la Riponne 2bis, Lausanne, tél. 021/316 38 50. Heures d'ouverture: me-je, 12h à 18h; ve-di, 11h à 17h.

Renseignements complémentaires sur l'exposition: nicolas.meisser@sst.unil.ch

Spectacles

Nyon, Festival international du film documentaire *Visions du réel*, du 1er au 7 mai.

Pour la sixième année, Nyon devient la capitale du cinéma réalisé par des auteurs indépendants qui prennent le temps de voir et de raconter. Pour les écoles, différentes options sont offertes: un film en matinée, deux films le matin et l'après-midi, une projection en matinée combinée avec la visite du Musée national Suisse (Prangins), du Musée Romain (Nyon) ou du Musée du Léman (Nyon).

Pour tout renseignement, un numéro: 022/361 60 60.

Musée de l'Elysée, Lausanne. *Le chœur Kyba.* Travail sur la voix et les déplacements du corps dans le cadre de l'exposition «Le siècle du Corps II: Le triomphe de la forme». Les 12, 13, 14, 19, 20 et 21 mai à 20h30 (dimanche à 18h30).

Ciné du Musée cantonal de zoologie, Lausanne. *Poterie et vêtements néolithiques* les 4 et 5 mai. *Le jardin d'Occident* les 10 et 11 mai.

Cathédrale de Lausanne. Concert annuel du *Chœur J.-S. Bach*. Vivaldi, Gloria RV 589, et Mozart, Missa Solemnis KV 139. Vendredi 5 mai, 20h30.

Abbaye de Bonmont. Chants sacrés européens du deuxième millénaire par l'ensemble Venance-Fortunat de Paris. Dimanche 21 mai, 17h30.

Expositions

Musée cantonal des Beaux-Arts, Lausanne. *Modes et tableaux. Œuvres de la collection et costumes de 1700 aux années folles.* Jusqu'au 25 juin.

Musée de l'Art brut, Lausanne. *Vojislav Jakic.* Les visions hallucinantes d'un Serbo-croate en marge de la société. Dès le 25 mai.

Centre de loisirs L'Escale, La Tour-de-Peilz. *Aquarelles d'Eliane Frasnetti.* Jusqu'au 12 mai.

Conférences

Casino de Montbenon, salle Paderewski, Lausanne. Congrès du GRAAP: *Schizophrenie = folie? En savoir plus.* Les 16 et 17 mai. Inscriptions au 021/647 16 00.

Hôtel Au Lac, Ouchy. Le 5 à 7 des travailleurs sociaux: *Comment prévenir l'exclusion, la pauvreté?* par le professeur Antonio Cunha. Mercredi 24 mai, 17h-19h.